

érasme

mag

Février 2019

N°55

2019

UNE NOUVELLE ANNÉE RICHE EN NOUVEAUTÉS

P.3

Brèves

L'actualité de
l'EPS Erasme

P.6

GHT

La Direction Qualité
commune

P.13

Ressources
Humaines

Elections
professionnelles

P.10

Mouvements

Bienvenue à
Virginie Garel

P.14

Rencontres

Retour sur la
création d'Erasme



P.3

Brèves

- Festival du Film
- Atelier et spectacle de Tango
- Cinérasme
- Les Olympiades du Pôle 20
- Sensibilisation à la prévention routière
- Journée des nouveaux arrivants
- Reg' Art
- Concert Tournesol
- Cérémonie des voeux

P.6

GHT

- La Direction Qualité Commune

P.7

Qualité

- Validation du Compte Qualité
- Expérimentation des nouveaux indicateurs de qualité et de sécurité des soins

P.13

Ressources Humaines

- Les élections professionnelles
- Le prélèvement à la source

P.10

Mouvements

- Arrivée de Virginie Garel
- Arrivée de Yasmine Ouzerrout
- Arrivée de Loan Leroux
- Arrivées / Départs des derniers mois

P.12

Stratégie

- Le Projet Territorial de Santé Mentale
- Les contrats de pôle

P.14

Côté Soins

- Colloque sur les troubles spécifiques du langage oral

P.15

Rencontres

- Retour sur la création d'Erasme

EDITORIAL

L'année 2018 a été pour notre établissement, riche en projets, en initiatives, en soutien à nos patients et à leurs proches, qui n'auraient pu se concrétiser sans **votre implication permanente**.

2018 a été marquée par la refonte du projet d'établissement **Erasme 2022** visant l'amélioration de notre offre de soins pour le bien être des patients, une proximité grandissante avec le **GHT Psy Sud Paris**, les **élections professionnelles**, des **travaux**, une **sécurisation** de l'établissement développée et de nombreux autres **projets...**

2019 se poursuivra sur la même dynamique. Je souhaite profiter de ce début d'année pour **vous remercier** pour l'ensemble du travail que vous effectuez au quotidien. C'est votre investissement permanent auprès des patients et votre implication dans la vie de notre établissement qui font d'Erasme un **lieu de soin reconnu** de tous.

L'ensemble de l'équipe de Direction s'associe à moi pour vous présenter **NOS MEILLEURS VOEUX** pour cette nouvelle année.

Que cette année 2019 vous apporte un épanouissement personnel et professionnel, mais aussi et surtout, la santé !

Daniel Jancourt, Directeur

Directeur de la publication

Daniel Jancourt

Rédacteur en chef

Harmony Paquin

Photos

Harmony Paquin

Ont participé à ce numéro

Pierre Malherbe
Dr Emilia Zabka
Yasmine Ouzerrout
Anita Artemova
Virgine Garel
Loan Leroux
Eric Chiatto
Jean-François Popielski

EPS Erasme - 143, avenue Armand Guillebaud - 92160 Antony
communication@eps-erasme.fr - 01 46 74 30 44

Le Festival du Film Erasme au Sélect - 5^e édition

Comme chaque année, le Festival du Film a eu lieu au cinéma Le Sélect, le 11 septembre 2018.

La 5^e édition a été un véritable succès. Le jury composé de Christine Beauchemin-Flot, du Dr. Christophe Paradas, Régis Sauder, Marcela Saïd, Gérard Dessalles et Emilio Pacull était conquis.

Nous vous donnons dès maintenant rendez-vous pour la 6^e édition !



Le Palmarès :

Prix de l'humour

« Ballet du balai », du CATTP de Montrouge, GH Paul Guiraud

Prix du scénario

« Ticket perdant », du CATTP du Centre Jean Wier, EPS Erasme

Prix de la créativité

« Les fables de la Fontaine », CATTP de Garches, GH Paul Guiraud

Prix du film d'animation

« Bye bye Grisaille », HDJ & Ateliers Thérapeutiques, EPS Barthélémy Durand

Prix spécial du jury

« On se fait des films », HDJ « La Passerelle », EPS Ville Evrard

Prix de l'interprétation collective

« La préparation du gâteau », Association Boisseaux Espérance Yonne

Prix de la mise en scène

« Histoire de zinc », Centre Sandor Ferenczi à Asnières, EPS Roger Prévot

Prix des effets spéciaux

« L'amour est un oiseau rebelle », CATTP de Montrouge, GH Paul Guiraud

Prix du scénario

« Etrange disparition », groupe vidéo de l'Association Images Envoleées

Prix du montage

« Caméra café », ESAT de Villepinte

Prix des effets spéciaux

« Avoir une fille », « Au pays de Candy » et « Benton mémoires », CATTP « La Villa » Hôpital Sud Francilien à Corbeil

Prix du documentaire

« Chut », HDJ Guy de Maupassant, EPS Louis Mourier

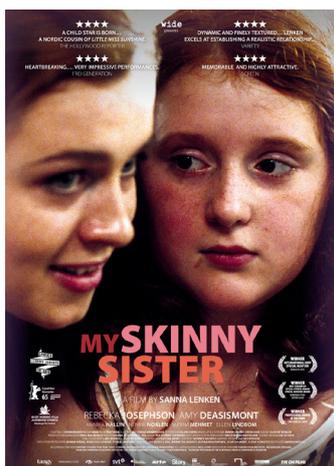
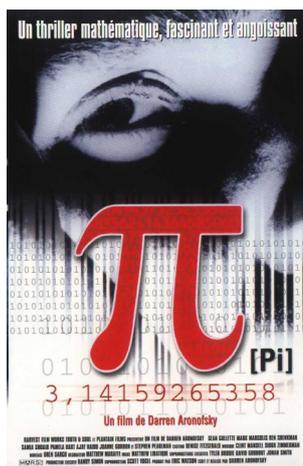
Nous remercions l'ensemble des équipes des films, la Ville d'Antony et les différents partenaires pour l'organisation de cet événement.

Ateliers & spectacle Tango

En septembre 2018, l'établissement a reçu la troupe de tango du ballet « Agrupación Cultural » de Luján en Argentine pour un spectacle retraçant l'histoire du tango argentin. Un atelier de pratique était également proposé l'après-midi, permettant ainsi aux patients et aux soignants qui le désiraient de s'essayer à quelques pas de tango.

Une belle journée musicale et dansante !

Cet événement s'est organisé en collaboration avec le GHT Psy Sud Paris puisque la même proposition artistique a été effectuée au sein du GH Paul Guiraud.



Cinérasme

Au cours des derniers mois, deux séances de Cinérasme ont été organisées. Pour rappel, Cinérasme est ouvert à l'ensemble du personnel. Des films abordant la maladie mentale sont diffusés. Il est alors évoqué le regard de la fiction sur la souffrance psychique et le rôle des soignants dans ces oeuvres, le tout en présence d'un médecin de l'établissement.

Les films *Pi* et *My skinny sister* diffusés en septembre et en novembre ont abordé la paranoïa et les troubles alimentaires.

Les Olympiades du Pôle 20

Le Pôle 20 a organisé une journée d'Olympiades permettant aux patients et aux soignants de se confronter à des épreuves sportives et culturelles : quizz de culture générale, quizz musical, tirs au panier de basket, tirs au but, tir à la corde, jeu des senteurs, chamboule tout...

Une journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur. Nous remercions l'ensemble des équipes pour leur investissement au service du bien être des patients.

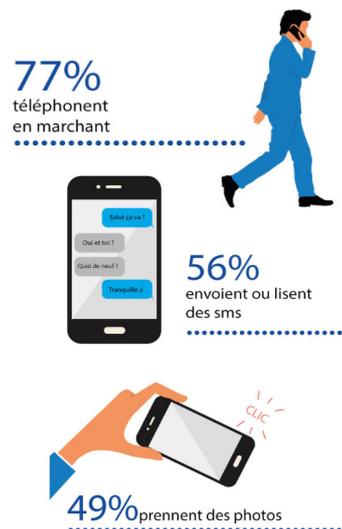


Sensibilisation à la prévention routière

Nombreux sont les piétons qui utilisent leurs téléphones en marchant. Cette pratique présente des risques importants liés au manque d'attention portée sur l'environnement et notamment sur la route. C'est ainsi qu'une sensibilisation a eu lieu en Salle Polyvalente. Grâce à l'usage de vidéos en 360° nous pouvions nous rendre compte des risques encourus et des potentielles conséquences.

Parmi les français possédant un mobile, nombreux sont les piétons qui n'arrêtent pas d'utiliser leur téléphone. 77% déclarent passer un coup de fil en marchant. Or, le téléphone portable, en mobilisant l'attention de son utilisateur, altère sa perception des événements extérieurs.

Ces comportements peuvent par ailleurs entraîner des situations dangereuses impliquant les autres usagers de la route, puisque 16% des utilisateurs de téléphone – 21% des jeunes - ont déjà frôlé la collision avec un cycliste ou une personne utilisant des rollers ou skate. Plus grave, 14% des personnes interrogées déclarent avoir frôlé l'accident et 8% déclarent s'être déjà fait renverser par un véhicule.



(Etude menée par OpinionWay pour la GMF)

Journée des nouveaux arrivants



La journée des nouveaux arrivants a permis aux professionnels ayant rejoint l'établissement au cours de l'année écoulée d'en apprendre davantage sur l'institution et son fonctionnement. M. Daniel Jancourt et le Dr. Agnès Metton ont ouvert la journée. De l'histoire de la psychiatrie, à la présentation des services économiques et financiers, des Ressources Humaines, des Affaires Médicales, de la Qualité ou encore des unités de soins, nombreuses ont été les informations proposées ce jour. Un buffet était proposé le midi permettant à tous de se retrouver pendant un moment d'échange convivial.

✦ Concert Tournesol ✦

Au cours de la période précédant les Fêtes de fin d'année, lce duo, composé de Jean-Christophe Hurtaud (chant et flûte) et de Michel Glasko (accordéon), est venu à l'Espace Patient pour proposer un programme qui a fait naviguer les patients entre musique Baroque et Chanson Française, avec bien sûr une place non négligeable accordée aux incontournables musicaux de ce temps de fêtes hivernales !



✦ Cérémonie des Voeux ✦



Jean-Yves Senant, Maire d'Antony, Daniel Jancourt, Directeur de l'EPS Erasme, et le Dr. Agnès Metton, Présidente de la CME ont adressé leurs voeux à l'ensemble du personnel mais également aux partenaires de l'hôpital au cours de la cérémonie des voeux, le vendredi 11 janvier dernier.

A cette occasion ils ont pu dresser le bilan de l'année 2018, année dynamique qui a été marquée par le renouvellement du projet d'établissement «Erasme 2022» mais aussi par les élections professionnelles. Ils se sont également tournés vers 2019 et ses projets à venir: développement des filières de soins, ouverture du nouveau CMP au Plessis Robinson, poursuite des travaux du GHT...

Jean-Yves Sénant a tenu à insister sur la qualité de l'établissement et sur sa très bonne image. Tous ont présenté leurs meilleurs voeux à l'ensemble des personnes présentes.

✦ Remise du label Culture et Santé ✦

Le mardi 22 janvier, Virginie Garel, Directrice des Soins, de la Culture et des Activités Socio-Educatives, s'est rendue à l'Hôpital Necker pour Enfants Malades où s'est tenue la cérémonie de remise du label Culture et Santé, en présence de Nicole Da Costa, Directrice de la DRAC Ile-de-France, et de Aurélien Rousseau, Directeur général de l'ARS Ile-de-France. Labellisé depuis 2013, Erasme a obtenu le renouvellement de son label pour la période 2019-2021.

Seuls 5% des établissements franciliens sont labellisés. Parmi eux, l'ensemble des membres du GHT font partie des lauréats (la Fondation Vallée ayant reçu le label pour la 1ère fois en 2019).

Ce label vient récompenser la politique culturelle mise en place au sein de l'établissement et l'investissement de l'ensemble des professionnels. Nous remercions vivement toutes les personnes impliquées dans le développement de l'offre culturelle de l'établissement.



La Direction Qualité commune

UN ENJEU STRATÉGIQUE

GHT et Certification sont liés : le GHT a pour objet de permettre aux établissements de mettre en œuvre une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité. La procédure de certification a précisément pour objet d'évaluer la qualité et la sécurité de soins dispensés.

La Certification revêt donc une forte dimension structurante, d'autant qu'à compter de 2020 elle est désormais commune à l'ensemble des établissements composant un GHT. Ceci signifie un Compte Qualité unique et une visite unique de nos trois hôpitaux.

Afin d'éviter une simple juxtaposition des démarches, et de manière à concevoir une certification davantage décloisonnée, centrée sur le patient, le GHT Psy Sud Paris a souhaité articuler de manière homogène les démarches qualité de chaque établissement notamment par le biais du rapprochement des commissions des 3 établissements (CLAN, CLIN, CLUD). La coordination globale prend en compte également les particularités de chaque hôpital, sachant que l'évaluation de la qualité des soins se fera dans les unités.

LA SITUATION ACTUELLE

Les trois hôpitaux ont tous eu leur précédente visite de certification selon des calendriers similaires. Surtout, le niveau de qualité est très favorable : A (Erasmus), B (Paul Guiraud et Fondation Vallée).

A terme, les politiques qualité des établissements convergeront vers une politique Qualité-Sécurité se référant au Projet Médical du GHT. Pour mener à bien cette démarche, un Comité de Pilotage Qualité a été constitué, autour de Mr Didier Hotte, directeur de l'établissement support du GHT, et de Mr le Dr Bernard Lachaux, président de la Commission Médicale de Groupement. Ce Comité de Pilotage rassemble des professionnels et des représentants des usagers des trois établissements.



Parallèlement, la coordination de la démarche se concrétise par le rapprochement des équipes qualité ayant vocation à devenir une seule direction, sous la responsabilité de Mr Pierre Malherbe, par ailleurs directeur délégué de la Fondation Vallée. Pour autant, chaque hôpital conserve son/ sa responsable qualité sur place. Mr Frédéric Beaussier devient son adjoint, en charge de la coordination fonctionnelle des thématiques à traiter.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Concilier l'exigence du GHT et le respect des identités locales ;
- Des orientations stratégiques lisibles portées par un projet médico-soignant partagé et une politique d'amélioration continue de la qualité et de de la sécurité de soins commune et pérenne ;
- Un pilotage robuste de la démarche avec une délégation sur chaque établissement, des audits et des revues de processus réguliers, ainsi que des patients traceurs ;
- Un partage des bonnes pratiques, d'initiatives en matière de qualité de chaque établissement ;
- Une communication régulière ;
- La participation des Représentants des Usagers ;
- Être au contact des services et des équipes.

+ Validation du Compte Qualité +

Adressé à la HAS le 31 août dernier, le Compte Qualité de l'établissement a été validé. Celui-ci est établi autour de différentes thématiques : parcours du patient, prise en charge médicamenteuse du patient, prise en charge de la douleur, droits du patient, prise en charge des patients en fin de vie, gestion du dossier patient, gestion du risque infectieux et qualité de vie au travail.

Cette validation amène alors la mise en oeuvre d'actions d'amélioration continue.

Le prochain Compte Qualité sera adressé en août 2020, d'ici là la HAS encourage l'établissement à poursuivre sa démarche qualité et gestion des risques, de la qualité et de la sécurité des soins prenant la forme d'EPP, d'audits ou de procédures nouvelles.



+ Expérimentation des nouveaux indicateurs de qualité et de sécurité des soins +

Depuis 2008, la Haute Autorité de Santé (HAS), en lien avec la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) du Ministère des Solidarités et de la Santé, développe et la diffuse des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS). Ce sont des outils de mesure et d'évaluation d'un état de santé, d'une pratique, d'une organisation ou de survenue d'un événement qui permet d'évaluer de manière valide et fiable la qualité des soins, de comparer les structures de santé, les organisations pour lesquelles ces indicateurs ont été calculées. Ces indicateurs sont rendus publics pour répondre aux exigences de transparence des usagers.

Au terme des 4 campagnes de recueil, 2016 (Tenue du dossier patient – Dépistatage des troubles nutritionnels – Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation), les moyennes nationales s'approchaient du seuil exigé. Les évolutions réglementaires notamment autour de la coordination hôpital-ville entraînaient un besoin d'actualisation de ces indicateurs.

L'HAS travaille depuis en 2017 à l'élaboration de nouveaux IQSS en santé mentale. Les domaines retenus, étayés par des recommandations ou textes, portent notamment sur :

- 1 - L'amélioration de la prise en charge somatique au cours des hospitalisations et en ambulatoire ;
- 2 - La coordination entre l'hôpital et la ville ;
- 3 - Les pratiques d'isolement et de contention mécanique en psychiatrie générale.

Les indicateurs ainsi développés ont été soumis à expérimentation. L'EPS ERASME a fait partie des 36 établissements testeurs pour la prise en charge somatique et les pratiques d'isolement et de contention.

La première phase d'expérimentation s'est déroulée en octobre 2018 et a permis d'aborder la pertinence et la faisabilité (compréhension des questions, information disponible dans les dossiers...) des indicateurs envisagés. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec des représentants de la HAS lors d'expérimentations et de leur faire part de nos remarques. Nous tenons à remercier les assistants de pôle pour l'organisation ainsi que tous les participants.

Une deuxième phase d'expérimentation se déroulera en mai-juin 2019 en fonction des résultats de la phase 1, une deuxième expérimentation sera envisagée. Elle permettra de valider les qualités métrologiques des indicateurs envisagés.

L'HAS a transmis les résultats de la 1^{ère} phase d'expérimentation. Ils ont été présentés en Commission Médicale d'Établissement (CME).

Pour les deux thématiques, même si certains résultats sont très satisfaisants, il nous reste des objectifs à travailler (surveillance somatique de l'iatrogénie par exemple).

Les élections professionnelles

Le 6 décembre dernier se sont tenues les élections professionnelles visant à élire les représentants du personnel qui feront vivre le dialogue social au sein de l'établissement.

Découvrez ci-dessous les résultats :

COMITÉ TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

Nombre de sièges titulaires à attribuer : 10

Répartition : 4 sièges CFTC Santé Sociaux / 6 sièges SUD Santé Sociaux

Titulaires

M. Yves Attali (SUD Santé Sociaux), M. Daniel Memmo (SUD Santé Sociaux), Mme Enora Williame (SUD Santé Sociaux), Mme Catherine Giuliani (SUD Santé Sociaux), M. Olivier Lymania (SUD Santé Sociaux), Mme Tiphaine Huon (SUD Santé Sociaux), Mme Chantal Aubry (CFTC Santé Sociaux), M. Sébastien Constan (CFTC Santé Sociaux), Mme Géraldine Billeaut (CFTC Santé Sociaux), Mme Hélène Le Berre (CFTC Santé Sociaux).

Suppléants

Mme Anne-Catherine Canon (SUD Santé Sociaux), Mme Christine Dufranne (SUD Santé Sociaux), Mme Dalila Bakour (SUD Santé Sociaux), Mme Cécile Paillet (SUD Santé Sociaux), Mme Anne Julien Laferriere (SUD Santé Sociaux), Roland Saint Charles (SUD Santé Sociaux), M. Nicolas Bellicaud (CFTC Santé Sociaux), Mme Lisa Bron (CFTC Santé Sociaux), Mme Sylvie Lentz (CFTC Santé Sociaux), Mme Sylvie Richard (CFTC Santé Sociaux).

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE

Catégorie A

CAPL N°2

Titulaires

Mme Odile Cuzenic (SUD Santé Sociaux)
Mme Chantal Aubry (CFTC Santé Sociaux)

Suppléants

Mme Marianne Canolle (SUD Santé Sociaux)
Mme Hélène LE BERRE (CFTC Santé Sociaux)

Catégorie B

CAPL N°5

Titulaires

M. Sébastien Constan (CFTC Santé Sociaux)
Mme Sylvie Lentz (CFTC Santé Sociaux)

Suppléants

M. Romuald Achade (CFTC Santé Sociaux)
Mme Elisabeth Lambert (CFTC Santé Sociaux)

CAPL N°6

Titulaire

Mme Florence TELLIER

Suppléant

Mme Sylvie LINGUENHELD

Catégorie C

CAPL N°7

Titulaires

M. Didier Geslain (SUD Santé Sociaux)
M. Bernard Gazon (SUD Santé Sociaux)

Suppléants

M. Yves Attali (SUD Santé Sociaux)
Mme Christelle Martins (SUD Santé Sociaux)

CAPL N°8

Titulaires

Mme Tiphaine Huon (SUD Santé Sociaux)
Mme Stéphanie Bertarini (SUD Santé Sociaux)

Suppléants

M. José San Frutos (SUD Santé Sociaux)
Mme Anne Fouasse (SUD Santé Sociaux)

CAPL N°9

Titulaires

Mme Elisabeth Guillerme (CFTC Santé Sociaux)
M. Nicolas Bellicaud (CFTC Santé Sociaux)

Suppléants

Mme Elisa De Leon Esteves (CFTC Santé Sociaux)
Mme Fatiha Bouddane (CFTC Santé Sociaux)

Nous remercions l'ensemble des professionnels ayant participé à l'organisation de cette journée et accueillons nos nouveaux représentants.

Le prélèvement à la source

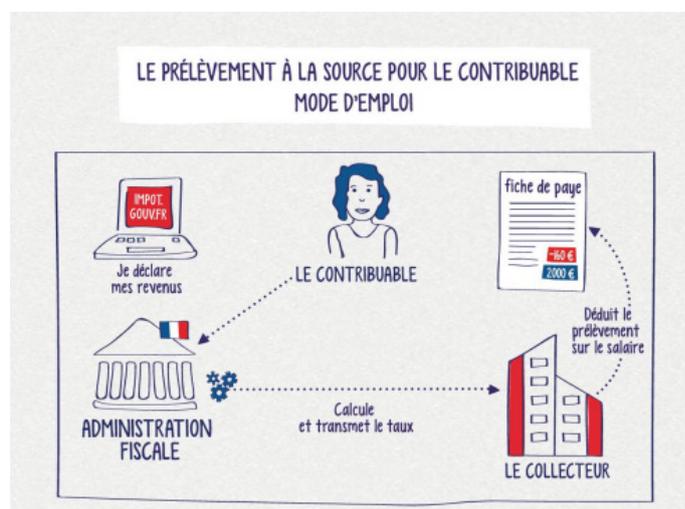
Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

Transmission du taux

L'employeur devient un collecteur de l'impôt sur le revenu. C'est la DGFIP qui lui transmet, pour chaque salarié, le taux à appliquer sur le salaire net en utilisant les données fournies dans la déclaration PASRAU (Prélèvement à la source pour les revenus autres) adressée par l'employeur. Le taux est transmis via le CRM (compte rendu métier).

Ce taux peut être actualisé en cours d'année lorsque la situation personnelle du salarié évolue : mariage, naissance, baisse de revenus... L'employeur n'est pas informé des motifs du changement de taux. Le salarié qui souhaite contester le taux qui lui est appliqué doit s'adresser aux impôts et non à l'employeur.

Le taux de prélèvement à la source applicable à un salarié est couvert par le secret professionnel. L'employeur ne peut pas le divulguer, sous peine d'encourir les sanctions liées à la violation du secret professionnel prévues par l'article 226-13 du Code pénal (1 an de prison et 15 000 euros d'amende).



Bulletin de salaire

A compter du 1er janvier 2019, la fiche de paie remise chaque mois au salarié indique l'assiette du prélèvement, le taux appliqué ainsi que le montant du prélèvement à la source déduit du montant du net à payer. Une préfiguration de paye était mise en place depuis novembre.

Brut ou net ?

Le prélèvement à la source s'applique au salaire net, après déduction des cotisations sociales sur le salaire brut. On distingue ainsi le salaire net imposable (sur lequel s'applique le prélèvement à la source) du salaire net versé (celui perçu après impôt).

Calcul du taux

Le prélèvement à la source repose sur un système de taux. Chaque contribuable se voit appliquer un taux calculé à partir des informations communiquées à l'administration fiscale dans sa dernière déclaration de revenus.

Modifier et ajuster son taux

Le taux de prélèvement à la source n'est pas immuable : il peut être modifié si votre niveau de revenus change. Pour toute modification, il faut s'adresser auprès de la DGFIP.

Des questions ?

Le ministère des finances a mis en place un service par téléphone afin de répondre aux questions que peuvent se poser les contribuables et les employeurs sur le prélèvement à la source. Ce service est accessible au numéro suivant : 0811 368 368. Depuis le 1er janvier 2019, ces appels ne sont plus payants.

Il est également possible de poser des questions à l'administration fiscale via le site des impôts à partir de « mon espace particulier » ou en se rendant directement au centre des impôts.

✦ Arrivée de **Virginie Garel** Directrice des Soins, de la Culture et des Activités Socio-Educatives



Pouvez-vous présenter votre parcours professionnel ?

J'ai débuté comme aide soignante avant de suivre des études d'infirmière. J'ai effectué un stage en psychiatrie, pour lequel j'ai eu quelques appréhensions mais cela a été une révélation professionnelle. J'ai par la suite fait un maximum de stages en psychiatrie. La psychiatrie met davantage en avant le relationnel et permet de voir le patient dans sa globalité. J'ai travaillé au sein du CHS de Sevrey. J'ai été sélectionnée pour passer le concours

de cadre de santé en 2004. En 2005, j'ai obtenu mon premier poste de faisant fonction de cadre de santé en pédopsychiatrie puis en 2006 je suis entrée dans un service de psy adulte. Je suis par la suite admise à l'IFCS de Saint Etienne où j'ai réalisé Master 1 en Organisation des établissements en santé. En 2009, j'ai pris mon poste en pédopsychiatrie où je me suis également investie dans des missions institutionnelles : dossier patient, démarche clinique, qualité. Puis en 2017, j'ai passé et obtenu le concours de directrice des soins.

Après avoir effectué tout votre début de carrière à Sevray, comment percevez-vous votre arrivée à Erasme ?

C'est un changement de vie, mais j'avais envie de voir d'autres choses. La psychiatrie est mon coeur de métier. J'arrive au sein d'un établissement à taille humaine où je sais qu'il est possible de faire beaucoup de choses. C'est aussi la découverte d'une région et d'un territoire. J'aime les défis. De plus j'aime l'ambiance qui règne ici, la proximité. C'est très important pour moi.

Vous êtes Directrice des Soins mais aussi de la Culture et des activités Socio-Educatives, qu'est-ce que cela implique ?

La culture et les activités socio-éducatives sont complémentaire à la fonction de Directrice des soins en santé mentale. Cela permet de relier le parcours de vie, la culture fait partie de tout un chacun, et les activités socio-éducatives sont complémentaires à la prise en charge sanitaire.

Quel est le rôle de votre direction ?

La Direction des Soins c'est de la coordination en alliant la qualité et la gestion des risques. C'est l'organisation des soins, avec le parcours, les soins, le chemin clinique. Il y a également l'encadrement, qu'il soit de proximité ou supérieur, ainsi que l'assistante, c'est une globalité.

Le projet d'établissement Erasme 2022 a été validé l'an dernier. Il s'agit aujourd'hui de le mettre en oeuvre. Quelle sera votre participation ?

Je m'inscris dans la continuité en mettant en place différents groupes de travail afin de produire des fiches actions. Tout le monde sera mobilisé. Les idées viennent des professionnels, ce sont les experts. C'est eux qui connaissent le quotidien.

Quelles sont les missions ?

On va travailler sur les missions des cadres, afin de repositionner les cadres. J'ai donc une mission d'encadrement. Il y a aussi tout ce qui est lié aux usagers (parcours, filières, chemins cliniques) afin de donner de la place au coeur de travail des soignants : le soin. Mes missions sont également d'ordre stratégiques et politiques avec la volonté d'ouvrir sur l'extérieur ou encore de donner plus de place au numérique

Quelle type de directrice êtes-vous ? Quelles sont vos valeurs ?

Tout d'abord, mes valeurs sont celles du service public, à savoir l'accès aux soins. L'équité, la loyauté (envers la Direction mais aussi envers les équipes), la confiance, la bienveillance font partie de mes valeurs. Je suis quelqu'un de simple, de facile d'accès, ma porte est toujours ouverte.

Mais je suis aussi une personne qui se positionne et qui défend les choses. Je défendrai toujours le soin et donc les usagers.



Arrivée de **Yasmine Ouzerrout** - Responsable Qualité

Biologiste de formation, Yasmine Ouzerrout a par la suite suivi un cursus dans le management avant de se spécialiser dans la santé. Passée par le secteur privé, elle souhaitait développer ses compétences en s'intéressant aux aspects organisationnels et à la qualité au sein d'un établissement public de santé. Elle a immédiatement été impressionnée par la bonne énergie dégagée par l'établissement et ses professionnels. Elle a à cœur de conserver le niveau de la qualité d'Erasmé.

Selon elle, la qualité consiste à amener les acteurs à prendre de la hauteur sur l'organisation et sur les pratiques. Cela sert à apporter, sans jugement, un regard sur les pratiques et les analyser dans le but d'apporter plus de confort aux patients, de coordonner et de mettre en place les bonnes pratiques à tous les niveaux. La qualité fait ainsi le lien entre les différents services de l'établissement. Les projets majeurs de la qualité ? Le déploiement des actions inscrites dans le CAQES et le déploiement de compte qualité, tout cela en lien avec le GHT Psy Sud Paris.

Arrivée de **Loan Leroux** - Responsable sécurité Incendie



Fin 2018, Loan Leroux a rejoint l'établissement en tant que Responsable Incendie. Evoluant au sein de la sécurité depuis près de 10 ans, Mme Leroux a également été formatrice (CQP et sécurité incendie 1, 2, 3).

Les missions et la polyvalence du poste l'ont tout de suite intéressée. Elle intervient en effet sur tous les sujets liés à la sécurité incendie aussi bien en intra-hospitalier qu'en extra-hospitalier. Elle va mener des actions de formation et de sensibilisation, et a pour objectif de maintenir le niveau de sécurité de incendie de l'établissement. Elle est également chargée de mettre en œuvre et d'assurer le suivi

des travaux prescrits par les commissions de sécurité.

Elle apprécie l'ambiance qui règne au sein de l'hôpital qu'elle voit comme un «petit village». De plus, elle est sensibilisée aux particularités de la psychiatrie : savoir s'adapter aux patients, prendre en compte les patients qui ne peuvent pas évacuer par eux-mêmes, considérer les patients qui ont des problèmes avec les alarmes... Loan Leroux n'hésitera pas à aller au contact des professionnels au sein des services pour faire un rappel des bonnes conduites à tenir.

Arrivées et départs d'**Erasmé** des derniers mois

Les arrivées : Julia Legrand (psychologue), Sylvie Paul (assistante médico-administrative), Jessica Alphonse (assistante médico-administrative), Morganne Perron (infirmière), Flora Moyon (infirmière), Gilles Sébastien Gros (ouvrier), Séverine Lerus (responsable des affaires médicales), Léopoldine Caura (assistante sociale), Chrystel Besche-Richard (psychologue), Sarah Terrien (psychologue), Catherine Moriau (TIM)

Les départs en retraite : Sylvie Le Duigou (infirmière), Jean-François Popielski (Directeur des Soins), Jean-Paul Blondeau (ouvrier), Xavier Bourlet (responsable sécurité incendie), Jacqueline Jarreau (psychologue), Ahmed Khemaissia (agent de la cafétéria), Myriam Drognet (secrétaire médicale)

Nous sommes au regret de vous faire part du décès de Xavier Bourlet, ancien responsable incendie. Monsieur BOURLET qui venait à peine de prendre sa retraite, a grandement apporté à l'établissement durant ses 37 années de service et a marqué ses collègues et l'ensemble des professionnels tous services confondus par ses qualités humaines.

Nous souhaitons aujourd'hui lui porter un hommage institutionnel et apporter tout notre soutien à sa famille et à ses collègues.

+ Erasme et le Projet Territorial de Santé Mentale +

L'article 69 de la Loi de modernisation de notre système de santé redéfinit la politique de santé mentale dans le sens d'une ouverture entre secteurs sanitaire, social, médico-social, le logement, la prévention. Il crée les Projets territoriaux de santé mentale comme un outil au service d'un meilleur parcours de santé et de vie pour les personnes.

Qu'est-ce que le Projet Territorial de Santé Mentale ?

Prévu par l'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) a pour objet « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture ».

Un objectif : améliorer le parcours de vie des personnes en souffrance psychique

Les PTSM sont élaborés par les acteurs de terrain, pour proposer des solutions au plus près de la vie et des difficultés concrètes des personnes. L'objectif est d'améliorer la prise en charge à chaque moment du parcours de vie, qu'il s'agisse de souffrance aiguë, de repérage, d'accompagnement du handicap, d'inclusion sociale. 6 priorités de travail thématiques sont ainsi définies par décret autour du parcours de santé et de vie des personnes :

- Repérage précoce des troubles psychiques / Accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements
- Parcours de santé & de vie des personnes en situation ou à risque de handicap / Rétablissement et insertion sociale
- Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence
- Déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
- Promotion des droits / Pouvoir d'agir / Lutte contre la stigmatisation
- Accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés

Le PTSM dans les Hauts-de-Seine

La Commission Spécialisée en Santé Mentale du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine s'est saisie de l'opportunité de travailler à l'élaboration d'un PTSM depuis fin 2017. De nombreux acteurs de santé et médico-sociaux formalisent cette initiative et s'engagent dans le projet. Des groupes de travail se forment afin de traiter les 6 priorités, élaborer un diagnostic de terrain puis faire des propositions concrètes. 3 groupes de travail ont commencé à se réunir en septembre 2018 :

- Parcours de soins (Animation : Daniel Jancourt - Membres : Dr Nancy Pionnie-Dax / Dr Joséphine Caubel)
- Parcours de santé et de vie (Martine De Sia / Dr Agnès Metton)
- Déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale (Pascal Caradec / Corinne Rouvier)

Ces groupes de travail sont ouverts, si vous souhaitez y prendre part, adressez un mail à direction@eps-erasme.fr

FOCUS : Groupe de travail Parcours de soins

Ce groupe doit traiter de 3 thématiques prioritaires :

- Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles
- L'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins
- La prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence



Les contrats de pôle : présentation et explications

Etablis chaque année, les contrats de pôle ont jusqu'à ce jour peu été abordés au sein d'Erasmus Mag. L'heure de l'élaboration des contrats de pôle 2019 a sonné, c'est ainsi la période la plus appropriée pour rappeler tout l'intérêt de ceux-ci. Le prochain numéro Erasmus Mag s'intéressera plus en détails aux contrats signés pour 2019.

La signature du contrat de pôle

La démarche de contractualisation interne initiée par l'ordonnance du 2 mai 2005 de pôles d'activité est réaffirmée et amplifiée par la loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoire) du 21 juillet 2009. Le contrat de pôle est un levier de changement aussi bien pour le directeur, qui suit la politique de contractualisation interne et s'assure de sa cohérence dans l'ensemble de l'établissement, que pour les chefs de pôles, qui rentrent dans une logique de pilotage opérationnel.

Le directeur de l'établissement signe le contrat de pôle après une phase de dialogue avec le chef de pôle et ses équipes. Ces avis permettent d'expertiser, en amont de la signature, la cohérence du contrat avec la politique médicale de l'établissement.



Le contenu du contrat de pôle

Les objectifs stratégiques, objectifs organisationnels, objectifs institutionnels, objectifs d'activité, objectifs de qualité et de sécurité des soins, ressources humaines, sont systématiquement évoqués. Conclu avec chaque pôle, le contrat fixe les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation de ces objectifs.

Sur un certain nombre d'indicateurs, un intéressement est mis en place.

Les intérêts de la réalisation du contrat de pôle

L'établissement du contrat de pôle est un moment d'échange entre la Direction et la gouvernance des pôles qui permet de définir les actions à mettre en œuvre pour répondre au projet de l'établissement. Le contrat de pôle permet de mener une évaluation de l'année passée et de définir les objectifs de l'année à venir de la manière la plus réaliste et adéquat possible.

La contractualisation est donc un dialogue qui donne l'opportunité aux pôles de prendre la parole.

Les principaux objectifs de 2018 :

Stratégie : Participation au projet de l'établissement et au projet médico-soignant du GHT

Organisation : Baisse de la Durée Moyenne de Séjour (DMS)

Activité : Maintien ou développement de l'activité des structures

Qualité : Patients traceurs, questionnaires de satisfaction, conduites d'EPP (évaluation des pratiques professionnelles), participation à des REX (retours d'expériences)

Ressources humaines : budget alloué aux vacances et aux heures supplémentaires

Les nouveaux objectifs envisagés pour 2019 :

Poursuite de la mise en œuvre du PMSP GHT et du projet d'établissement Erasmus 2022

Création d'un dispositif patient difficile

Mise en place d'une procédure signalement en cas de maltraitance

Education thérapeutique

Systématisation du recueil du délai d'attente en CMP



+ Colloque sur les troubles spécifiques du langage oral +

Sous la houlette du Dr Pionnie-Dax, responsable du pôle et en collaboration avec les psychologues de l'Education Nationale du secteur, les psychologues du pôle 5 et plus spécifiquement du CMP de Chaville ont organisé, le 28 mars 2018, avec la bienveillance du Dr Léna, responsable de l'unité, un colloque d'une demi-journée sur les troubles spécifiques du langage oral.



Ont participé mesdames les Drs Corbineau de l'E.N., Schlumberger, P.H. du Centre de référence des troubles du langage et des apprentissages de Garches, Ornières, interne du même service, mesdames Porte, Bellity et Michel, orthophonistes, et Mesdames Schmitt-Pepiot, Rime, Barthélémy, Chessel-Hoppenod et Foucault, psychologues de l'E.N. Mesdames Champroux et Canolle ainsi que messieurs Brault et Chiatto représentaient quant à eux le CMP.

C'est au Dr Léna qu'a échu la responsabilité d'ouvrir les débats devant un parterre de professionnels de l'enfance, ce qu'elle a fait par une courte introduction dans laquelle elle a d'abord résumé une partie des attentes de ce colloque avant d'esquisser les contours d'un sujet aussi vaste que difficile à circonscrire.

Reprenant le fil de la discussion, les psychologues de l'E.N. ont souligné l'importance de la coordination entre elles et les enseignants dans le repérage des premiers signes de troubles du langage. Elles ont montré que leurs présences dans les classes permettaient de procéder aux premières évaluations d'un éventuel trouble des apprentissages dont le trouble spécifique du langage (TSL) n'était souvent qu'un signe. Adressés au CMP pour une prise en charge, ces enfants rencontrent le médecin qui fait alors le diagnostic du trouble et de ses causes possibles. L'enfant est alors orienté vers une thérapie multifocale dont les acteurs sont le plus souvent orthophoniste, psychomotricien et psychologue. Dans des cas de troubles sévères, il est parfois nécessaire de faire intervenir le centre de référence des troubles du langage et des apprentissages, dont les médecins présents ont pu témoigner des missions précises qui étaient les leurs : repérer les exclusions de prise en charges, produire un diagnostic, élaborer un ensemble de préconisations organisant une rééducation fonctionnelle. En effet, selon le Bulletin Officiel N° 6 du 07/02/02, les TLS s'intègrent dans les troubles spécifiques des apprentissages (TSA), lesquels ne peuvent être mis en rapport avec des anomalies neurologiques ou anatomiques de l'organe phonatoire ou une déficience auditive grave, un retard mental ou un trouble sévère du comportement. Ces troubles sont supposés d'une origine développementale, indépendante de l'environnement socio-culturel ou d'un trouble psychique. Pourtant, les psychologues du CMP ont pu faire la démonstration par la narration de trois cas cliniques que ces troubles ont bien souvent une origine psychique, symptôme d'une situation environnementale qu'il s'agit de traiter dans son essence. La structure de la personnalité n'y étant pas sans jouer son rôle.

Il a échu à Anthony Brault de faire la synthèse des interventions de chacun, faisant la place au Dr Pionnié-Dax pour une conclusion laissant le sujet ouvert à la réflexion.

Eric CHIATTO Psychologue clinicien

+ Genèse et histoire d'un établissement nommé Erasme ... le nôtre... +

Les institutions naissent, vivent et meurent disait le Dr Amado qui a beaucoup œuvré pour la réalisation de structures de soins.

La naissance de notre établissement comme toute naissance est entourée d'un désir, d'une réalité et de mythes plus ou moins transmis.

En me penchant sur quelques archives, je vous propose de répondre à quelques questions. Quand ? Pourquoi ? Comment ? Et bien sûr, d'autres interrogations...

8 mai 1981

Courrier du Directeur de l'établissement, Monsieur Schilte, à Monsieur le Sous-Préfet sur l'ouverture de l'établissement : proposition de créer à la date du 1er janvier 1982 un établissement public départemental nommé « Centre Psychothérapique d'Antony ».

9 juillet 1981

Réunion du 1er Conseil d'Administration du Centre Psychothérapique d'Antony.

Ordre du jour : Le budget et des questions diverses

- Quels secteurs retenir ? Les 19, 20 et 21 ou seulement les 20 et 21 ?
- Un budget est adopté
- Un agrément est demandé pour la création d'un Hôpital de Jour et de Nuit

27 octobre 1981

Réunion d'un nouveau Conseil d'Administration

Le secteur 20 est affecté au bâtiment C et le secteur 21 est affecté au bâtiment D ;
Le bâtiment E est en attente d'un service que le ministère doit définir.

Nouvelle appellation de l'établissement : « Centre Hospitalier Spécialisé Départemental à Antony ».
Débat sur les moyens et lits à ouvrir. 19 infirmiers pour 25 lits.

1er décembre 1981

L'ouverture prévue au 1er janvier 1982 est reportée au 1er avril 1982.

16 mars 1982

Les deux unités de soins des secteurs 20 et 21 ouvriront le 17 mai 1982.

Le transfert des patients de Villejuif débutera le 24 mai 1982.

36 infirmiers de Villejuif sont volontaires pour venir travailler à Antony.

5 avril 1982

Les Dr Alliot et Dr Breton rédigent un courrier au sein duquel il est précisé « il n'est pas question de créer un nouvel asile à Antony mais un centre de soins pour les patients hospitalisés ou en ambulatoire ».

Proposition que l'établissement prenne le nom d'Institut Public de Santé Erasme.

Au départ il n'était pas prévu d'hospitalisation de 3 secteurs de psychiatrie, juste un seul, celui d'Antony. Mais face à la tenacité des chefs de service de l'époque qui argumentèrent qu'un seul secteur n'était pas réaliste, trois secteurs ont été proposés. Ce n'est qu'après que le Ministre M. Ralite ait refusé la création d'un service de long séjour que la recherche d'un 3e secteur s'est posé. Le 9 s'est imposé tout naturellement, éloigné dans l'Oise.

Les procès verbaux des premiers conseils d'administration parlent des difficultés de relation avec l'établissement Villejuif qui ne facilitera pas le départ de deux de ses secteurs et la venue d'infirmiers. Logiques de soins et logiques administratives allaient pour des années compromettre un rapprochement que seul le GHT allait provoquer. Une autre histoire, ou peut être la suite de l'histoire...

Ça se passe ce trimestre.
Date unique ou événement régulier.
A noter dans votre agenda.

Demandez le programme !

AGENDA

- Du 18 au 31 mars 2019 : Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale
- Lundi 11 et mardi 12 mars 2019 : Deuxièmes journées de la Psychiatrie Adulte - Fédération Française de Psychiatrie
- Mardi 19 mars : Conférence-débat sur l'usage des écrans chez les jeunes enfants - Sceaux
- Lundi 25 mars : Ciné-débat au Cinéma Le Sélect d'Antony : «Le cerveau des enfants»
- Mardi 26 mars : Ciné-débat au Trianon de Sceaux : «Celle que vous croyez»

Les activités proposées tout au long de l'année à l'EPS Erasme

- L'Espace Patient du lundi au vendredi de 09h30 à 12h et de 13h à 16h30, le week-end de 13h15 à 16h30
- La bibliothèque du lundi au mercredi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 13h30 à 15h30
- Les débats d'Erasme dont les thèmes sont communiqués quinze jours à l'avance
- Cinérasme
- Les activités sportives
- Café philo, tous les jeudis de 14h à 16h. Thomas Lepoutre anime à la cafétéria un atelier de philosophie dédié aux patients. Le thème est inspiré de l'humeur du jour.

« Le corps ne peut subsister sans l'esprit,
mais l'esprit n'a nul besoin de corps. »

Erasme



Le billet d'Erasme

Vous souhaitez contribuer au prochain numéro d'Erasme Mag ?
Contactez le service communication : 01 46 74 30 44 / communication@eps-erasme.fr